

INONDATIONS:
adoptez les
bons gestes!





Mieux comprendre le risque inondation



Le **bassin versant de la Vienne** s'étend sur **21 160 km²**. Marqué par plusieurs crues historiques, comme celles de **1913, 1982 et 1994**, ce vaste territoire est sensible aux inondations. Si l'ensemble du bassin est concerné par ce risque, **la partie aval reste la plus impactée** en raison de sa topographie et des enjeux présents. En quelques pages, ce livret apporte les clés nécessaires pour mieux comprendre ce phénomène et **les gestes à adopter** pour s'en protéger.

Qu'est-ce que le risque inondation ?

Le risque est le croisement d'un **aléa** (phénomène potentiellement dangereux) et d'**enjeux** (tout ce qui peut subir des dommages).



D'où viennent les inondations sur le territoire de la Vienne aval ?

Une inondation peut avoir plusieurs **causes** :

Le ruissellement



Commune de Vouneuil-sur-Vienne, 2010.
© Mairie Vouneuil sur Vienne

Lorsqu'il pleut intensément, une partie des eaux ne peut plus s'infiltrer et ruisselle à la surface. Ce phénomène est accentué par l'**imperméabilisation** des sols. Lorsque le ruissellement est important, il peut entraîner avec lui des particules du sol et provoquer des coulées de boue.

Le débordement des cours d'eau



Commune de Châtelleraut, débordement de la Vienne, 2016. © EPTB Vienne

Habituellement, le cours d'eau coule dans son **lit mineur**. En cas de fortes pluies, son niveau d'eau augmente: c'est la **crue**. Il peut alors déborder dans son **lit majeur** et engendrer des **inondations**. Sur le territoire, les crues sont plutôt lentes et peuvent durer jusqu'à plusieurs jours.



Adoptez les bons gestes : le quiz

Les questions suivantes illustrent différents scénarios liés aux inondations.

Quels sont les bons comportements à adopter pour chaque situation ?

Attention, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses.

Question 1

Pour être prêt le jour de l'inondation, je prépare un kit de secours regroupant les éléments essentiels. J'y mets :

- 1 Une couverture de survie, de l'eau, des barres de céréales et des vêtements.
- 2 Une lampe de poche, des piles, une radio et les papiers d'identité.
- 3 Des bottes, des ciseaux, un gilet de sauvetage et un parapluie.

Question 2

Mon habitation est située en zone inondable.

Que puis-je faire pour réduire le risque ?

- 1 Surélever les équipements sensibles et les objets de valeur qui sont présents au rez-de-chaussée.
- 2 Aménager la cave pour pouvoir s'y réfugier.
- 3 Fixer au sol la cuve de fioul qui est dans le jardin.

Question 3

Un épisode orageux est en cours et des débordements sont annoncés. Mon logement peut être inondé. Que dois-je faire ?

- 1 Prendre ma voiture et partir hors de la commune.
- 2 Fermer les portes et les fenêtres en conservant une issue de secours et monter à l'étage.
- 3 Couper le gaz, l'électricité, le chauffage et l'eau.

Question 4

Mon département est placé en vigilance rouge quelques heures avant la fin de la journée. En tant que parent, ...

- 1 Je dois laisser mon enfant à l'école, il est en sécurité avec l'équipe pédagogique.
- 2 J'habite proche de l'école, je ne risque rien en allant chercher mon enfant.
- 3 J'appelle l'école, la mairie et les pompiers pour me renseigner.

Question 5

Pendant l'inondation, l'eau est rentrée dans la maison.

Que dois-je faire après l'évènement ?

- 1 Laisser les meubles à l'intérieur le temps qu'ils sèchent et fermer les portes et les fenêtres.
- 2 Aérer le plus possible les pièces qui ont été inondées et déclarer les dégâts à mon assurance.
- 3 Remettre l'électricité directement sans contrôle préalable.

Adoptez les bons gestes : les réponses

Question 1 Réponses 1 et 2.

Si mon logement est inondé, je devrais m'abriter à l'étage ou évacuer.

Pour avoir tout le nécessaire et patienter dans les meilleures conditions, il est important d'anticiper cette situation en préparant un **kit de secours**.

Il est conseillé de réviser son kit annuellement (piles usagées, nourriture périmée, etc.).

Question 2 Réponses 1 et 3.

Question 3 Réponses 2 et 3.

À l'échelle du foyer, il existe de nombreuses **solutions pour renforcer la protection des personnes et des biens**, et **faciliter le retour à une situation normale**.

Certaines de ces mesures peuvent nécessiter des travaux et sont donc à anticiper*.

- | | |
|---------------------------------------|---|
| 1 Installer des batardeaux | 6 Utiliser des matériaux résistants à l'eau |
| 2 Sécuriser le réseau électrique | 7 Installer un clapet anti-retour |
| 3 Fermer temporairement les aérations | 8 Rehausser les équipements et objets de valeur |
| 4 Prévoir une pompe dans la cave | 9 Créer un espace refuge à l'étage |
| 5 Arrimer la cuve de fioul | 10 Couper l'eau, le gaz et l'électricité |



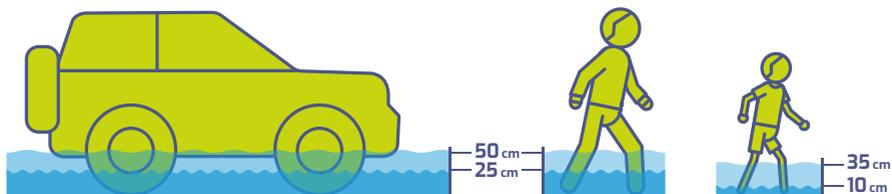
Question 4 Réponse 1.

Les **déplacements** sont la **première cause d'accident** en cas d'inondation.

Les routes sont trop dangereuses pour se déplacer.

À l'école, le **Plan Particulier de Mise en Sécurité** (PPMS) est activé. Il permet au personnel éducatif d'être prêt pour protéger les élèves.

Hauteur d'eau à partir de laquelle je risque d'être emporté :



■ Vitesse faible

■ Vitesse moyenne

Question 5 Réponses 2.

Après l'inondation, vient le temps du **nettoyage**.

Voici quelques étapes clés et recommandations à ne pas oublier :



Prendre des photos et déclarer les dégâts à l'assurance.



S'assurer que le réseau électrique est sécurisé avant sa remise en service.



Vérifier que l'eau est potable auprès de la mairie.



Déboucher les orifices de ventilation.



Utiliser des gants pour se protéger des débris.



Aérer l'habitation et chauffer dès que possible.



Sortir les meubles et décoller les papiers peints.



Vidanger la fosse septique et vider les sous-sols.

Qui fait quoi en cas de crise majeure ?

Lorsque de fortes pluies pouvant causer des inondations menacent le territoire, **Météo France** place le département en **vigilance jaune, orange ou rouge** et informe le Préfet. **Une organisation se met alors en place pour alerter et protéger la population.**



La préfecture

Donne l'alerte et organise la mise en sécurité.

Si l'évènement est très important, le préfet active les dispositions du plan ORSEC. Il devient le Directeur des Opérations de Secours.



Les établissements scolaires

Activent le Plan Particulier de Mise en Sûreté* (PPMS) pour mettre les élèves en sécurité.



La Mairie

Active son Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) et mobilise les équipes communales.



La cellule d'hébergement



La cellule de communication



Les citoyens

Suivent les consignes émises par les autorités.

Chacun peut préparer son Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) pour être plus autonome.



Les secours



La cellule technique

coordonne

alerte

coordonne

coordonne

coopère

alerte

alerte

Focus

Pour en savoir plus sur les risques auxquels je suis exposé et les différents moyens d'alerte mis en place, je peux consulter le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** disponible en mairie.

Sur le bassin versant de la Vienne, plusieurs dispositifs d'alerte existent, du signal national aux mégaphones mobiles en passant par les panneaux lumineux.



Notes et informations utiles

Cette page de note permet de référencer l'ensemble des **informations importantes** à connaître en cas d'alerte.

Numéros utiles

Mairie :

Préfecture :

Écoles des enfants :

..... :

À la maison, où sont placés...

Le kit de secours :

Le compteur électrique :

L'arrivée du gaz :

Le compteur d'eau :

..... :

Pour s'informer

Écouter la radio : **France Bleu**, **FM**

Consulter le site internet de ma mairie :

Consulter le site internet de ma préfecture :

Qu'est-ce que l'EPTB Vienne ?

L'**EPTB Vienne** œuvre en faveur d'une **gestion équilibrée de la ressource en eau** sur le bassin de la Vienne. Il pilote des actions de **prévention au risque d'inondation**. Dans ce cadre, des projets de **sensibilisation** et d'**information** à la population sont mis en œuvre, comme la création de ce livret.

Pour en savoir plus : www.eptb-vienne.fr





Que faire en cas d'inondation ?



Monter à pied à l'étage



Couper le gaz, l'électricité, le chauffage et l'eau



Fermer les portes et les fenêtres



Ne pas prendre la voiture



Prendre son kit de secours



Ne pas descendre dans les sous-sols



Écouter la radio France Bleu



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Éviter tous les déplacements



Ne téléphoner qu'en cas d'urgence

Ne vous laissez pas surprendre !

Si votre habitation est de plain-pied et qu'elle est située en zone inondable, organisez votre évacuation auprès de votre mairie.

Numéros importants

18

Pompiers

17

Gendarmerie

15

SAMU

112

Numéro d'urgence européen

Pour suivre l'évolution de la situation en temps réel :

vigilance.meteofrance.com
www.vigicrues.gouv.fr



CETTE OPÉRATION EST COFINANCÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE. L'EUROPE S'ENGAGE SUR LE BASSIN DE LA LOIRE AVEC LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.

Avec la participation financière de l'ensemble des communes du PAPI : Aavilles-en-Châtelleraut, Bellefonds, Bonnes, Bonneuil-Matours, Cenon-sur-Vienne, la Chapelle-Moulière, Châtelleraut, Chauvigny, Naintré, Valdivienne et Vouneuil-sur-Vienne.

